

heureusement la dévotion que les agens russes s'évertuent à exciter envers leur idole. Le despote le comprend, et c'est pour cela qu'il n'aurait pas encore, hors de ses États du moins, le courage de résister, si on l'arrêtait, et si on prenait des moyens justes, prompts, loyaux, dès lors efficaces, pour paralyser sa tactique encore timide et sa politique généralement abhorrée.

En résumé, il est évident que trois puissances seulement se montrent au premier rang pour se créer une influence universelle. Ce sont la France, l'Angleterre et la Russie. Les prétentions des autres nations n'ont rien de sérieux, et méritent peu d'être prises en considération. Nous éliminons l'Angleterre sous le point de vue religieux, sa prépondérance commerciale étant un fait incontestable. Il nous suffit de constater son indifférence en matière de religion. D'ailleurs, sous le point de vue même commercial, elle sera toujours dépendante en quelque sorte de toute grande puissance qui pourrait lui fermer ses ports. Cette considération la rend toujours discrète à l'égard de la France. Tous les intérêts conciliés avec l'Angleterre, la France n'a donc en face que la Russie. Or, par le fait de son isolement, cette puissance cesse d'être dangereuse. Cet isolement, la tyrannie des moyens déjà adoptés par elle pour établir son omnipotence, et par suite la répulsion bien prononcée des peuples, prouvent suffisamment ce que nous avons avancé : que la France peut, sans se compromettre, donner tout son concours et son appui à la propagation du catholicisme, si même d'autres faits ne lui prouvaient pas que son intérêt l'exige, ainsi que l'intérêt de l'humanité entière menacée, si la France récuse cette noble mission, de tomber sous l'action d'un système despotique et ennemi de la civilisation. Les plans de ce système se préparent sans relâche à Pétersbourg. La récente pérégrination en Turquie du prince Constantin, héritier présomptif du trône, a laissé voir aux moins clairvoyans le dessein d'explorer les lieux, ou plutôt les consciences, pour faire réoussir la croisade schismatique. C'est si vrai, que les Grecs russolâtres ont vu, dans la tournée de Mgr. le duc de Montpensier, une réaction franco-catholique contre l'effort, selon eux, produit par le fils de leur Messie.

(La suite au prochain Numéro.)

EDUCATION.

DISCOURS PRONONCÉ PAR L'HON. A. N. MORIN, DEVANT L'INSTITUT CANADIEN, LE 18 DECEMBRE 1845.

De l'Education Élémentaire dans le Bas-Canada ; ce qu'elle est et ce qu'elle devrait être.

SUITE ET FIN.

Les sons de la voix étant peu nombreux, comment se fait-il que l'on craie tant de tems à lire, même des années entières ? C'est que nos mots écrits ne sont pas aussi simples que la parole, c'est que les mêmes lettres et les mêmes combinaisons de lettres correspondent à des sons différens, et que l'élève, dérouté à chaque instant, est obligé d'apprendre et de désapprendre sans cesse, sans règles auxquelles ils puissent rapporter ces variantes. Cet inconvenient grave a engagé à proposer pour la lecture une méthode synthétique, la même qu'on emploie pour l'instruction des sourds-muets, la même aussi que dans les langues on a appelé système hamiltonien. L'on donnerait ainsi d'abord le mot écrit, puis le mot parlé, et suivant le cas l'image peinte, commençant par les mots les plus courts et les mieux épelés ; bientôt l'enfant, faisant de lui-même l'analyse, trouverait d'après la langue parlée la signification d'autres mots rapprochés. Je ne sache pas qu'une pareille méthode ait été suffisamment éprouvée ; elle mériterait d'être. En attendant, il faut continuer à fausser la mémoire et le jugement des enfans en les faisant épeler pendant des années entières. L'autre remède, celui de changer la langue en écrivant comme on parle, contredirait tant de données, que l'essai qu'on en a fait en France a de suite couvert son auteur d'un ridicule que l'idée ne méritait pas.

Je ne vous parlerai pas des méthodes d'enseignement que l'on suit ou que l'on devrait suivre dans les écoles publiques ; méthode simultanée, et autres. J'ai dans ma jeunesse acquis, quelques connaissances en fait d'enseignement privé, je n'ai pu suivre l'enseignement public que dans les collèges. Là, la méthode individuelle fait bien, parce que l'enseignement dans une même classe est uniforme, que l'attention de chaque élève est exigée pour tout ce qui s'y fait, et que les livres et cahiers de répétition sont pour tous les mêmes. La plus mauvaise méthode est celle où le maître dévoué à chaque enfant un certain nombre de minutes pendant la durée de la classe, à chaque élève suivant son degré d'avancement et le livre dont il se sert, sans égard à l'uniformité, laissant les autres enfans à préparer leurs leçons sinon à jouer en anière de Paul de l'instituteur. Ce mal existe dans beaucoup d'écoles par manque de réflexion, lorsqu'on y pourrait faire mieux en suivant un système opposé. Nous le signalons comme très grave à messieurs les curés, commissaires d'écoles et instituteurs qui peuvent y remédier, du moins en partie. L'introduction de livres uniformes, dans chaque même école, deviendra indispensable aussitôt que les ressources publiques et privées de ces écoles le permettront. La division par classes, suivant l'âge et les progrès, diminuera le mal, lorsqu'on ne peut avoir qu'un seul instituteur, comme dans toutes les écoles communales. La meilleure méthode, que je crois être composée de celle individuelle et simultanée, doit être celle des Frères des Ecoles Chrétiennes : si on en juge par le nombre et les progrès de leurs élèves, par l'attachement à leurs études que ces élèves manifestent, sans compter les idées religieuses

et morales infusées dans des populations souvent irrédigibles sous ces importants rapports. Les règles particulières d'association et de manière de vivre de ces dignes instituteurs, les empêcheront de diriger les écoles communales, et même les écoles principales de paroisses, excepté dans un petit nombre de localités plus aisées. Mais si des écoles de comité s'organisent et sont reconnues et aidés par l'autorité publique, qu'on les mette sans hésiter sous la direction des Frères des Ecoles Chrétiennes, partout où la divergence des croyances religieuses n'inspirera pas de préventions opposées, préventions au surplus qui sont peu partagées, et qu'une observation même superficielle devrait faire disparaître. Leur enseignement, certes, s'élève assez haut pour toutes les exigences de ceux qui voudraient voir dans chaque comté une école d'un ordre supérieur.

Combien donc de sortes d'écoles devrait-on établir et distinguer dans les campagnes du Bas-Canada ? Je réponds : de trois sortes : 1<sup>o</sup>. Les écoles communales, ou de concessions ou côtes, telles qu'actuellement réparties en Districts d'Écoles ; 2<sup>o</sup>. Les écoles-modèles de paroisses, reconnues et encouragées par la loi actuelle ; 3<sup>o</sup>. Les écoles supérieures de comté, qui ne sont pas encore organisées sous ce point de vue, mais qui le seront sous peu, j'ose l'espérer, et que la Législature aidera sans doute d'une manière proportionnée à leur importance. Soit dit en passant que la partie canadienne-française de la population possède depuis deux siècles des écoles de ce genre pour les filles, dans les établissemens des Sœurs de la Congrégation, et que plusieurs de ces établissemens feraient honneur même à de grandes et orgueilleuses villes. Puissent le respect et la reconnaissance publiques entourer sans cesse de nobles dévouemens, et puisse la parfaite union entre ces dames et les autorités civiles des écoles, au moyen d'un contrôle qui n'a pas besoin d'être que sur le papier, faire participer ces hautes écoles à la faible pitance de la loi, et à son accroissement à l'avenir.

Les écoles communes, autres que sous une direction purement individuelle, n'ont pas une date bien ancienne parmi nous. La position coloniale du pays, et d'autres causes qu'il n'est pas nécessaire de rappeler, ont fait que l'action puissante de l'autorité et de la fortune publique ne s'est étendue aux besoins de l'intelligence qu'après des tentatives sans nombre dont je ne ferai pas l'histoire. Les reflets de lumière que jetaient ceux de nos collèges qui avaient survécu ou avaient surgi, les efforts de beaucoup de membres du clergé et d'autres particuliers, ceux d'un petit nombre de fabriques de paroisse, les peines mal rétribuées de maîtres souvent ambulans, voilà nos sources de richesse intellectuelle dans les campagnes jusqu'à il y a seize ans environ. Alors on put élever des écoles, en grande partie il est vrai à frais publics, et la majeure partie de la population et du clergé des différentes croyances secouda avec zèle les efforts de la Législature. Mais ce soleil, à peine levé, fut éclipsé par la malice des tems ; et lorsqu'il a reparu nouvellement à sa seconde course, il a dû trouver refroidie la terre qu'il avait vivifiée. D'ailleurs, les moyens pécuniaires du trésor public n'étaient plus les mêmes et ne pouvaient suffire en totalité à répandre l'instruction dans les masses ; la générosité individuelle était une source trop incertaine et trop souvent en faute. Il a donc fallu appeler la population à contribuer pour une partie à des ressources qui n'étaient créées que pour elle. C'est la position des écoles aujourd'hui. C'est une satisfaction de voir que malgré les préjugés populaires, naturels dans tous les tems et avivés parmi nous, contre toute loi qui appelle le peuple à taxer l'homme animal et égoïste au profit de l'homme moral, intelligent et civilisateur. Cependant, grâce au bon sens des masses, et à la direction forte en même tems que prudente, donnée par le surintendant des écoles et les divers corps de commissaires, la loi a pris racine, assez du moins pour nous faire bien espérer de son avenir. La contribution générale et légale n'a lieu que dans un petit nombre d'endroits, et là, on s'en est très bien trouvé. Ailleurs la générosité individuelle a suffi. Ailleurs elle a échoué, malgré les prévisions de ceux qui la prêchaient de bonne foi ou pour flatter le préjugé. L'on se convaincra avant peu que la contribution voulue par la loi, en même tems qu'elle est la plus naturelle et la plus juste, est la seule sur laquelle il faille compter. A ceux qu'a effrayés le mot de taxes, on doit poser la question nettement, s'ils veulent l'instruction pour leurs enfans, ou s'ils n'en veulent pas. S'ils sont pour la négative, qu'on leur fasse voir, si l'on peut, qu'ils consentent à devenir des êtres abjects et malheureux, esclaves des populations plus instruites qui les environnent ; s'ils sont pour l'instruction, qu'on leur fasse comprendre que les ressources publiques qui y subvenaient autrefois ont cessé d'être les mêmes, et que la moitié que tournit le gouvernement est tout ce qu'on en peut attendre ; que le reste ne peut se prendre que chez ceux qui doivent profiter de l'instruction et au milieu desquels il s'agit de la répandre ; que le corps social ne peut vivre sans nourriture, pas plus que le corps matériel ; enfin qu'on ne peut appeler taxe ce qui, fourni par eux est tout d'abord doublé par le gouvernement, ensuite dépensé pour eux et par eux.

Les écoles communes sont les seules auxquelles le peuple puisse être appelé à contribuer d'une manière générale, parce que ce sont celles qu'il a sous ses yeux et aux opérations desquelles on peut l'intéresser. Les parens des élèves seulement peuvent aider à soutenir en partie les écoles supérieures, mais comme la tenue en est beaucoup plus coûteuse, le gouvernement devrait faire plus pour elles, sans oublier néanmoins que les écoles communes sont d'une nécessité indispensable, ne fut-ce que pour y choisir des sujets propres à être avancés. Dans ces écoles, la lecture, l'écriture, l'orthographe, c'est-à-dire un peu de grammaire donnée *à priori*, et les élé-